

Décision 24-DCC-246 du 20 novembre 2024

relative à la prise de contrôle conjoint de deux fonds de commerce par la société Sodidier Exploitation aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 19 novembre 2024 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Société Sodidier Exploitation aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sociétés Auchan Supermarché et Parea

Lire

Le texte intégral

214.99 Ko